



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N° 14 du 16 décembre 2003

Elections au CA du CAES

2ème tour

Le CAES c'est votre affaire !

Ensemble préservons les acquis de l'action sociale.
Agissons pour l'augmentation des moyens du CAES.

Nous remercions les 11 929 électrices et électeurs qui ont exprimé par leur vote leur attachement et leur intérêt à la vie du CAES. Cependant, pour la deuxième fois consécutive, le quorum n'est pas atteint, la participation est de 44,3%, en baisse de deux points par rapport aux élections 2000.

Ces résultats nous interpellent ! La démocratie c'est l'utilisation du droit de vote. L'abstention est une menace pour votre représentation dans toutes les instances où sont discutées vos conditions de vie et de travail.

Si nous constatons une désaffection générale dans l'ensemble des élections au CNRS, nous en cherchons les causes profondes concernant le CAES. Aujourd'hui, le nombre d'utilisateurs du CAES est en constante augmentation, une récente étude atteste

une progression de 25%. Fin 2002, 52% des agents CNRS (+ de 13 000) étaient recensés dans la base de données ce qui représente environ 50 000 utilisateurs de l'association.

Notre ambition est de porter le CAES à la hauteur des meilleurs Comités d'Entreprises. Le tassement de la subvention, à l'instar de vos salaires, ne lui permet pas de répondre à toutes les demandes.

La direction du CNRS est attentive aux résultats de ces élections. Un vote massif pour le SNTRS-CGT sera l'expression d'une volonté de progrès de l'action sociale.

En ne votant pas, c'est toute l'action sociale gérée par les personnels qui s'affaiblit et risque de disparaître !

Pour une Action Sociale encore plus solidaire.

Pour une gestion pluraliste du CAES.

Votez SNTRS-CGT

dès réception du courrier

Date limite de réception des votes : le 27 janvier 2004

Pour de nouvelles conquêtes sociales

La reconnaissance juridique des activités sociales, sportives et culturelles doit être inscrite dans un texte réglementaire attribuant au CAES le rôle d'un Comité d'Entreprise de la fonction publique.

Le CNRS s'est engagé, en 1993, de parvenir à affecter au soutien des activités du CAES 1 % de la masse salariale des agents du CNRS. Ce soutien s'apprécie à travers l'ensemble des moyens mis à disposition du CAES comme le précise l'article 4 de la convention.

L'évaluation du soutien du CNRS apportés aux activités du CAES représente 0,70 % de la masse salariale tous moyens confondus. La subvention d'activités diverses versée au CAES au titre de l'année 2003 a été de 4 313 860 €.

La réussite d'une véritable politique d'action sociale est conditionnée par l'augmentation immédiate des moyens financiers à hauteur des 0,3% manquant. Nous estimons cette somme à 2,13 millions d'euros.

Cette augmentation substantielle permettrait de mettre en œuvre, rapidement, une politique d'action sociale solidaire, juste et ambitieuse qui répondent aux besoins des personnels CNRS et de leurs familles.

Le budget de l'action sociale du CNRS, dont celui du CAES, est présenté et discuté à la Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS). Les membres du SNTRS-CGT continueront à revendiquer, à chaque réunion, l'application de la convention CNRS/CNRS.

Pour une action sociale de proximité

Le Comité Local d'Action Sociale (CLAS) et la Section Régionale d'activités Spécifiques sont des structures de proximité, des espaces d'actions communes, d'échanges et de communication. Ce sont des lieux privilégiés afin de développer une action sociale inter active, le plus proche des agents CNRS et qui répondent à leurs besoins. La région est l'instance qui regroupe l'ensemble de ces structures.

Nous agirons au conseil d'administration du CAES afin d'animer une politique d'aide à leur développement et à leur

création. Elles doivent retrouver la souplesse d'une gestion pluriannuelle qui assure la pérennité et l'évolution de leurs activités au travers d'un soutien financier et en réaffectant leurs fonds de roulement supprimé en début de mandat.

Nous continuerons la modernisation de l'administration du CAES en ayant le souci constant de réduire les circuits et leurs coûts, de valoriser le travail des personnels, ce qui permettra aux élus, aux bénévoles de se consacrer plus à la réflexion et l'animation de la politique sociale.

Une action sociale solidaire entre les catégories et les générations

Nous agirons pour une participation financière du CAES fondée sur le principe d'un tarif dégressif calculé selon le quotient familial du CAES, pour toutes les activités. Nous supprimerons progressivement toutes les subventions forfaitaires. Dans le cadre de l'obtention de moyens supplémentaires, nous améliorerons les taux de subvention

pour toutes les catégories, en priorité les faibles quotients familiaux.

Nous proposerons d'atteindre un taux de participation financière du CAES de 80% pour les familles (2 adultes et 2 enfants) ayant un revenu inférieur à 2 350 € (15 000 F) au lieu de 1 326 € (8 700F) actuellement.

Une politique de la solidarité et du handicap encore plus juste.

Nous renforcerons les aides spécifiques afin d'aider les familles confrontées à des situations difficiles.

Nous poursuivrons l'effort entrepris par le CAES depuis sa création pour accueillir dans les meilleures conditions de confort et d'aide les personnes handicapées et leurs familles dans nos centres de vacances.

Nous proposerons une gestion des réservations dans les centres de vacances qui leur garantisse une priorité d'accès aux hébergements aménagés durant toute l'année.

Le droit aux vacances

Nous devons permettre à tous les agents CNRS et à leurs familles, en priorité à celles qui vivent des situations

familiales et financières difficiles, de partir en vacances dans les meilleures conditions.

Nous initierons une politique tarifaire dans les centres de vacances du CAES qui tienne compte du salaire des fonctionnaires et de leur évolution.

Nous augmenterons de 14 à 21 le nombre de jours subventionnés dans les centres extérieurs.

Nous développerons une politique d'échanges mutuels de nos patrimoines avec des partenaires associatifs ou des comités d'entreprises afin de promouvoir les inter-actions culturelles et de diversifier les destinations.

Une politique pour l'enfance plus ambitieuse

A la CNAS et au Conseil d'Administration du CAES, nous inciterons le CNRS à développer une politique d'accueil de la petite enfance et à subventionner le prix de journée.

Nous développerons et nous améliorerons les centres de

loisirs (CLE) à proximité du lieu de travail ou du domicile, en association avec les structures universitaires, municipales ou associatives.

Pour une amélioration du fonctionnement du CAES

Nous poursuivrons la modernisation du fonctionnement du CAES et simplifierons les procédures avec pour objectif d'améliorer l'écoute et la transparence dans un souci permanent d'efficacité pour mieux prendre en compte les aspirations et leur diversité.

Nous défendrons une politique de gestion des personnels claire et sans intrigues en respectant la distinction entre les compétences et les rôles respectifs des élus et des professionnels. Les élus élaborent et votent la politique d'action sociale. Les professionnels, à partir de leurs compétences spécifiques, mettent en œuvre cette politique. Leurs connaissances techniques peuvent les conduire à faire des observations, voire des critiques, à propos des

projets, ce qui ne peut qu'aider les élus dans leurs réflexions ; car ce sont les élus du C.A. qui sont seuls responsables de la politique du CAES.

Un schéma directeur de l'action sociale qui comporte ces orientations et leurs financements. Son élaboration doit s'inscrire dans un processus de large consultation des instances du CAES, locales, régionales et nationales. Il doit vous être soumis.

Une politique de communication

Elle doit donner la priorité aux réalisations sociales, culturelles et sportives, au sein des CLAS, SERAS et Régions du CAES.



N'oubliez pas :
Votez dès réception du courrier
pour la liste SNTRS-CGT

La date limite de réception des votes
est fixée au

Mardi 27 janvier 2004

Rendre à César...

Le travail et les résultats du CAES doivent être le fruit d'actions menées par des militants quelles que soient leurs origines syndicales, convaincus de la nécessité d'un travail collectif, en continuité d'un mandat à l'autre, se servant de l'évolution des outils technologiques pour améliorer, étape par étape le fonctionnement administratif et technique du CAES.

Exemples :

- 1994-1997 : amélioration et réorganisation des services, changement du matériel informatique, fin 1997 embauche d'un informaticien, achat d'un logiciel de gestion de réservations pour les vacances.

- 1997-2000 : développement de ce logiciel par le groupe informatique renforcé par l'arrivée de deux personnels (un agent CNRS et un personnel CAES), utilisation pour les différentes prestations gérées par le siège, prévision d'extension dans les régions CAES.

- 1998 : mise en réseau de la gestion comptable des restaurants gérés par le CAES. Cette mise en réseau permet la mise en place de la messagerie électronique, la sectorisation de la comptabilité...

- utilisation d'un logiciel de comptabilité performant, construction des budgets et des bilans satisfaisant aux règles comptables du secteur privé tout en pouvant en extraire les éléments qu'exige le CNRS pour débloquer les subventions attribuées au CAES.

Bref, l'appropriation par ce mandat CFTD du travail accompli par plusieurs équipes n'est pas acceptable.

E revanche, personne ne se vante des effets pervers de certaines dispositions :

La suppression de la sélection pour les vacances conduit à un comportement d'agence de voyages : premier arrivé, premier servi !!

La décentralisation des réservations et la mesure précédente empêchent d'obtenir des statistiques fiables sur le nombre de dossiers refusés !!

Obtenir des moyens supplémentaires

Dans la convention du 3 février 1993 le CNRS s'est engagé à affecter 1% de la masse salariale des agents du CNRS au soutien des activités du CAES. Aujourd'hui, l'ensemble des moyens mis à la disposition du CAES ne représentent que 0,70% de la masse salariale.

Les attentes des personnels sont fortes en matière :

- de séjours enfants dans les centres de loisirs et les colonies de vacances ainsi que les séjours des familles dans les centres de vacances du CAES et dans les centres extérieurs.

- d'amélioration des tarifs dégressifs enfance et familles afin de répondre aux besoins des agents CNRS et de permettre au plus grand nombre de profiter de prestations sociales de qualité. Ces améliorations ont un coût que seule une augmentation forte de l'apport du CNRS permettra de réaliser. Il en est de même pour les projets du CAES dans le cadre de la petite enfance.

Pour permettre de poursuivre la rénovation du Centre de vacances de Fréjus, nous demandons une subvention

d'investissement spécifique.

Dans le contexte de perte de pouvoir d'achat, d'envolée des prix des loyers et de l'immobilier particulièrement dans les grandes villes universitaires, les salaires offerts par le CNRS ne sont plus attractifs, notamment pour les jeunes.

Une augmentation conséquente du budget de la politique sociale de l'Établissement permettrait de développer toutes les aides (aides au logement, aides exceptionnelles et moyens affectés au CAES) vers lesquelles le personnel actif ou retraité peut se tourner.

La direction du CNRS doit s'engager sur un calendrier court de passage de la subvention activités diverses du CAES à 1% de la masse salariale, avec une première augmentation substantielle dès 2004, au moins au niveau de l'effort fait sur l'exercice 2001 (+10%).

C'est en ce sens que, avec les autres organisations syndicales présentes au CAES, nous nous sommes adressés au Président et au Directeur Général du CNRS

Les candidats SNTRS-CGT

ORDRE	NOM	PRENOM	REGION
1	CLAISSE	Denis	Villejuif
2	CABEZA	Christiane	Bordeaux
3	TRULLARD	Hervé	Lille
4	GUTNIC	Annie	Orsay
5	LEIBOVICI	Catherine	Cote d'Azur
6	PENCOLE	Jean-Pierre	Paris B
7	SOURROUILLE	Patricia	Montpellier
8	GABEL	Annie	CEE
9	DANOY	Jean-Pierre	Marseille
10	MATIGNON	Monique	Montpellier
11	FOURNIER	Irène	Paris Iresco
12	ALLEGRET	André	Montpellier
13	LIQU	Maurice	Villejuif
14	CLERC	André	Toulouse
15	FERREIRA	Elisabeth	Lille
16	GARDIEN	Serge	Lyon
17	HIRSCH	Jacky	Strasbourg
18	ROUSSEL	Clotilde	Nancy
19	GOURCY	Jean	Clermont
20	DOREAU	Hervé	Poitiers
21	BRANCHU	Gaël	Nantes
22	MESNIER	M-Thérèse	Dijon
23	LAUNAY	J-François	Brest

ORDRE	NOM	PRENOM	REGION
24	LACROIX	André	Chizé
25	JACQ	Annick	Orsay
26	CHAUCHEPRAT	Jean-Pierre	Toulouse
27	TERRENOIRE	Gwen	Paris
28	OMNES	Jean	Gif sur Yvette
29	AUGER	Yannick	Orleans
30	LEGER	Francis	Dijon
31	FARGUE	Alain	Lille
32	BERCHADSKY	Yves	Marseille
33	COUSSON	Simone	Bordeaux
34	FORTE	Christophe	Nancy
35	MASSOT	J-Claude	Gif sur Yvette
36	ROUBY	Evelyse	Chizé
37	ORPHANIDES	Claudine	Strasbourg
38	CHESTIER	Annick	Jussieu
39	PIERRE	Michel	Vitry Thiais
40	TARQUIS	Françoise	CEE
41	BURDET	Guy	Marseille
42	GRUSSELLE	Michel	Paris
43	LABORIE	André	Retraite
44	DECASTER	Marc	Nantes
45	TOUSSAINT-LEROY	Sophie	Paris

Votez dès réception du matériel électoral

Pour la liste SNTRS-CGT